



RÈGLEMENT 1000 LIGHTS RUN

TOURNÉE 2026-2027 - CRANS-MONTANA, NYON ET MORAT

Version du 29 septembre 2026

1. Introduction

Le 1000 Lights Run est un événement festif, familial, lumineux et non chronométré. La tournée 2026-2027 comprend trois étapes auxquelles les participant·e·s peuvent prendre part en courant ou en marchant :

- Crans-Montana - 5 décembre 2026 - départ et arrivée : Rue du Prado, 3963 Crans-Montana ;
- Nyon - 10 décembre 2026 - départ et arrivée : Place du Château, 1260 Nyon ;
- Morat - 21 janvier 2027 - départ : Längmatt ; arrivée : bas du Raffor, 3280 Morat.

Les informations opérationnelles finales, notamment les horaires, les accès et les éventuelles adaptations de parcours, sont communiquées sur le site officiel et par les canaux de l'organisation.

2. Organisation

La tournée 1000 Lights Run est conçue et organisée par **TEAMMATE Sàrl**, créatrice du concept, Boulevard de Pérolles 37, 1700 Fribourg. Contact : hello@1000lights.run.

TEAMMATE coordonne chaque étape avec les villes et destinations hôtes, leurs services et les partenaires opérationnels concernés. À Nyon, la coordination locale implique notamment la Ville de Nyon et son Service sports, manifestations et maintenance. À Morat, la collaboration inclut notamment Morat Tourisme et l'Union fribourgeoise du Tourisme. À Crans-Montana, la coordination est menée avec la destination et les autorités ou services locaux compétents. La liste définitive des partenaires est publiée pour chaque étape.

3. Participation

Chaque participant·e atteste être en condition physique suffisante pour l'épreuve choisie et participe sous sa propre responsabilité, dans les limites prévues par la loi. Les mineur·e·s doivent être inscrit·e·s par leur représentant·e légal·e ou disposer de son autorisation.

L'accessibilité peut varier selon la configuration et les conditions de chaque parcours. Les personnes ayant des besoins spécifiques sont invitées à contacter l'organisation avant l'inscription. Pour des raisons de sécurité et de confort, les animaux ne sont pas autorisés sur le parcours.

4. Parcours et catégories

Les distances, boucles et horaires peuvent être adaptés à chaque étape. Sauf indication contraire publiée pour une course, les catégories sont les suivantes :

Catégorie	Conditions principales
Enfants jusqu'à 12 ans	Parcours de 800 mètres.
Jeunes et adultes dès 13 ans	Parcours d'environ 5 km, à effectuer en courant ou en marchant.
Grand Slam	Lorsqu'elle est proposée, formule nominative regroupant les trois inscriptions jeunes et adultes dès 13 ans. Les conditions et le tarif affichés lors de l'achat font foi.

5. Inscriptions et tarifs

Les inscriptions s'effectuent en ligne, dans la limite des places disponibles. Toute inscription est personnelle, ferme et définitive. Aucun remboursement n'est dû en cas d'absence, de désistement ou de motif personnel, sous réserve des dispositions légales impératives.

Catégorie	Tarif de référence	Précision
Jeunes et adultes dès 13 ans	CHF 39 par étape	Le montant affiché au moment de l'inscription fait foi.
Enfants jusqu'à 12 ans	CHF 10 par étape	Le montant affiché au moment de l'inscription fait foi.
Grand Slam	Tarif en ligne	Le montant affiché au moment de l'inscription fait foi.

Pour toutes les catégories et toutes les étapes, le tarif applicable est uniquement celui affiché et accepté au moment de l'inscription.

6. Dossards et envoi postal

Les dossards sont à retirer sur place aux horaires communiqués par l'organisation. **Pour profiter pleinement de l'événement dès votre arrivée et éviter l'attente au retrait, nous vous recommandons vivement de choisir l'envoi postal lors de votre inscription.** Votre dossard est alors expédié directement à votre domicile : vous arrivez équipé-e et pouvez vous rendre directement à la zone de départ.

L'envoi postal est proposé selon les zones desservies et jusqu'à la date limite affichée sur la plateforme. Les délais et les éventuels frais sont indiqués avant la validation de la commande. La personne inscrite est responsable de l'exactitude de son adresse. Le dossard doit rester visible, ne pas être plié ni découpé et ne peut être cédé sans accord de l'organisation.

7. Classements et récompenses

La 1000 Lights Run n'est pas chronométrée et ne donne lieu à aucun classement officiel. Une récompense ou un souvenir peut être remis selon l'étape. Des prix peuvent distinguer les meilleurs déguisements selon les modalités communiquées par l'organisation.

8. Ravitaillement et restauration

Une boisson non alcoolisée peut être proposée à l'arrivée aux participant-e-s, notamment du sirop selon les disponibilités. Sauf annonce expresse contraire, l'inscription ne comprend ni repas ni collation gratuite.

Un espace food & drinks peut être accessible aux participant-e-s et aux visiteur-euse-s. Les consommations qui y sont proposées sont payantes, sauf indication contraire clairement affichée par l'organisation ou le prestataire.

La consommation d'alcool avant ou pendant la course est déconseillée. Toute personne dont l'état paraît incompatible avec une participation sûre peut se voir refuser le départ ou être retirée du parcours. La vente et la consommation d'alcool dans les espaces autorisés restent soumises à la législation applicable, notamment en matière de protection des mineur-e-s.

9. Déguisements et ambiance festive

Les accessoires lumineux et les déguisements sont encouragés, à condition de ne pas gêner la vision, la respiration ou les mouvements, et de ne comporter aucun élément coupant, volumineux ou dangereux. L'organisation peut refuser le départ d'une personne ou demander le retrait d'un accessoire présentant un risque.

10. Éthique

Le respect, la convivialité et le fair-play sont les valeurs fondamentales de l'événement. Tout comportement violent, discriminatoire, dangereux ou irrespectueux peut entraîner une exclusion immédiate. L'événement est apolitique et ne peut être utilisé à des fins de propagande.

11. Respect de l'environnement

Les participant·e·s respectent les lieux traversés, les riverain·e·s et les consignes de tri. Il est interdit de jeter des déchets en dehors des zones prévues. Les balises, installations lumineuses et aménagements du parcours ne doivent pas être déplacés ni détériorés.

12. Sécurité et conditions hivernales

Les courses se déroulent en période hivernale, potentiellement de nuit, sur des surfaces pouvant être froides, humides, enneigées ou verglacées. Chaque participant·e doit adapter son allure, conserver une distance suffisante et suivre les instructions de l'organisation, des bénévoles, de la police et des services de sécurité.

- Le port de chaussures adaptées, d'une tenue chaude et visible ainsi que d'une lampe frontale en état de fonctionnement est obligatoire ;
 - l'organisation peut modifier à tout moment le parcours, la distance, les boucles, les horaires, les points de départ ou d'arrivée et les modalités de l'épreuve en cas de neige, verglas, vent, froid intense, visibilité réduite, injonction des autorités ou autre risque ;
 - les instructions données sur place et le balisage installé le jour de l'étape priment sur toute version antérieure du parcours ;
 - l'organisation peut interrompre ou neutraliser une partie de l'épreuve et refuser le départ à toute personne insuffisamment équipée ou dont le comportement met en danger sa sécurité ou celle d'autrui.
-

13. Assurance et responsabilité

Chaque participant·e doit disposer d'une assurance personnelle couvrant les accidents et la responsabilité civile. TEAMMATE Sàrl n'assure pas individuellement les participant·e·s. Dans les limites autorisées par la loi, l'organisation ne répond pas des dommages résultant du non-respect du présent règlement, des consignes de sécurité, d'un équipement inadapté ou d'un état de santé incompatible avec l'épreuve.

14. Protection des données

Responsable du traitement. TEAMMATE Sàrl, Boulevard de Pérolles 37, 1700 Fribourg, est responsable du traitement des données personnelles liées à la 1000 Lights Run. Toute demande peut être adressée à hello@1000lights.run.

Données traitées. Selon les services utilisés, TEAMMATE peut traiter les données d'identité et de contact, l'âge ou la date de naissance, la catégorie et l'étape choisies, les informations de commande et de paiement, l'adresse de livraison, les préférences de communication, les autorisations parentales et, lorsque cela est nécessaire et fourni volontairement, des informations utiles à la sécurité ou à l'assistance.

Finalités. Les données sont traitées pour enregistrer et administrer les inscriptions, encaisser les paiements, préparer et envoyer les dossards, communiquer les informations pratiques, assurer la sécurité, gérer les demandes et incidents, respecter les obligations légales et comptables, établir des statistiques et améliorer l'événement. Les communications promotionnelles de TEAMMATE ou d'un partenaire reposent sur le consentement ou une autre base légale applicable. Les données nominatives ne sont pas communiquées à un partenaire pour son propre marketing sans information claire et, lorsque requis, consentement distinct.

Destinataires. L'accès est limité aux collaborateur·rice·s autorisé·e·s de TEAMMATE et aux prestataires nécessaires à l'inscription, au paiement, à l'hébergement informatique, à l'envoi postal, à la communication et à la sécurité. Les autorités, services de secours, villes hôtes ou partenaires opérationnels ne reçoivent que les données nécessaires à leur mission. Les partenaires commerciaux reçoivent en principe des données agrégées ou anonymisées, sauf consentement spécifique.

Conservation. Les données opérationnelles sont supprimées ou anonymisées au plus tard douze mois après la dernière étape concernée, sauf nécessité de conserver certaines informations plus longtemps pour gérer une réclamation ou respecter une obligation légale. Les pièces comptables et justificatifs soumis à une obligation de conservation peuvent être gardés pendant dix ans. Les données utilisées pour des communications promotionnelles sont conservées jusqu'au retrait du consentement ou, au plus tard, vingt-quatre mois après la dernière interaction.

Droits. Toute personne peut demander l'accès à ses données, leur rectification ou leur effacement, s'opposer à certains traitements, retirer son consentement et demander la remise ou la transmission de ses données lorsque la loi le prévoit. Une demande peut être envoyée à l'adresse précitée. Une réclamation peut également être adressée au Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence.

TEAMMATE applique des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données contre l'accès non autorisé, la perte, l'altération ou la divulgation. Si un prestataire traite des données à l'étranger, TEAMMATE veille à l'existence des garanties requises et fournit les informations applicables dans sa déclaration de protection des données.

15. Droit à l'image

Des photos et vidéos peuvent être réalisées pendant l'événement à des fins d'information, de compte rendu et de promotion de la 1000 Lights Run sur les supports de TEAMMATE et de ses partenaires de communication. Pour les mineur·e·s, l'autorisation du représentant légal est requise lorsque la loi l'exige. Toute opposition ou demande relative à une image doit être adressée dès que possible à hello@1000lights.run, avec les éléments permettant d'identifier le contenu concerné.

16. Annulation, report et modification

En cas de force majeure, de conditions météorologiques dangereuses, d'impossibilité liée aux autorités ou de toute circonstance compromettant la sécurité, l'organisation peut modifier, écourter, reporter ou annuler une étape. Une telle décision peut être prise avant ou pendant l'événement.

Sous réserve des dispositions légales impératives, ces circonstances n'ouvrent pas automatiquement un droit au remboursement. L'organisation communique, selon la situation et les frais déjà engagés, les éventuelles modalités de report, d'avoir ou de remboursement applicables.

17. Dispositions légales

Le présent règlement est soumis au droit suisse. Sous réserve des fors impératifs prévus par la loi, le for est fixé à Fribourg. Si une disposition devait être déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions demeurent valables.

18. Acceptation du règlement

La validation de l'inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par la personne inscrite et, pour une personne mineure, par son représentant légal. Le règlement applicable est la version en vigueur au moment de l'inscription, sous réserve des adaptations de sécurité rendues nécessaires avant ou pendant l'épreuve.

19. Mise à jour du règlement

L'organisation peut modifier, compléter ou adapter le présent règlement lorsque les circonstances l'exigent, notamment pour des raisons opérationnelles, réglementaires ou de sécurité. Toute modification substantielle est communiquée sur le site officiel ou directement aux personnes inscrites lorsque cela est nécessaire.

Site officiel : www.1000lights.run | Contact : hello@1000lights.run